

**CAP des bibliothécaires
du 19 mai 2009**

Motion statutaire

Des négociations doivent s'ouvrir prochainement au Ministère de la Fonction Publique sur les grilles indiciaires des personnels de catégorie A des trois fonctions publiques. Les résultats des précédentes négociations concernant les grilles indiciaires des catégories B n'augurent rien de bon sur la volonté du gouvernement de revaloriser réellement les carrières des agents.

Dans cet ensemble, les bibliothécaires d'Etat partent avec un train de retard. Malgré nos rappels répétés depuis la création du corps en 1992, la carrière des bibliothécaires est toujours tronquée, se terminant à l'échelon 642 (INM) alors que nous revendiquons un indice terminal de 783, comme l'ensemble des corps en A type.

Un an après la publication des rapports Renoult sur *La filière bibliothèques dans la fonction publique* et Tesnière sur *L'évolution du corps de bibliothécaire d'Etat*, les élus à la CAP des bibliothécaires renouvellent avec force leur souhait que soit menée avec les organisations syndicales une réflexion générale sur l'évolution de leur statut.